

# Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

Indemnisation des  
victimes de sinistres  
exceptionnels - P.20



FEPRABEL 2.0,  
c'est parti ! - P.34



Campagne de promotion  
2<sup>e</sup> vague 2012 - P.36



Principium N°6  
JUIN 2012

**FEPRABEL**

Fédération des Courtiers en assurances  
& Intermédiaires financiers de Belgique



## « La médiation »

« Une nouvelle couverture exclusive  
pour les membres de FEPRABEL » P.14

# ***Vous voulez développer votre production en CRÉDIT HABITATION ?***

**DEMETRIS**

BNP PARIBAS GROUP



***Choisissez DEMETRIS ...  
LE partenaire des courtiers  
en assurances***

- Le spécialiste en crédits habitation par excellence
- La gamme BNP Paribas Fortis la plus complète en crédit habitation
- Le meilleur tarif du marché pour les courtiers tout au long de l'année
- 9 délégués commerciaux très disponibles à votre service
- Un contact personnalisé avec le «Demetris Credit Officer»
- Un commissionnement très compétitif



Vous souhaitez vous informer?

- Envoyez un mail à **brokers@demetris.be**  
ou
- Enregistrez-vous sur notre site **www.demetris.be**  
[ courtier / demande accès ]

**Déjà plus de 700 courtiers travaillent avec nous. *Et vous ?***

## Sommaire - Juin 2012

### RÉDACTION :

- ▶ Rédacteur en chef :  
Patrick CAUWERT
- ▶ Rédacteur en chef adjoint :  
Ivan HALLEZ
- ▶ Secrétaire de rédaction :  
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- ▶ Comité de rédaction :  
Denis GOUZEE  
Luc WAUTERS  
Pierre HENS  
Jean DEVILLE  
Emmanuel DE HARLEZ  
Florence BILLE  
Valéry LAMOTTE  
Pascal LASSERRE  
Olivier RUYSSSEN
- ▶ Annonceurs :  
ALLIANZ, AXA, CARGLASS, DEMETRIS,  
EUROMEX, EXPERT BEL
- ▶ Couverture :  
Sabine GANTOIS
- ▶ Photographe :  
Pierre HENS

### PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

### ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

### IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME  
1, Rue Golden Hopestraat  
1620 Drogenbos

### EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

### ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUWERT  
40, Avenue Albert Elisabeth  
1200 Bruxelles

### Principium vous présente ce mois :

- P.5 Éditorial
- P.6 En Bref

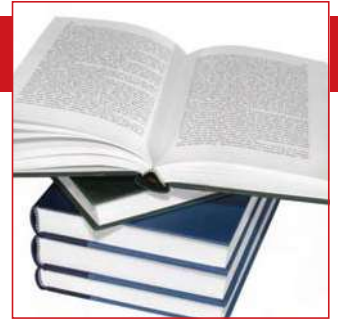
### Informations

- P.4 Coin lecture
- P.10 Questions de Principium : Philippe DAMBLY, Product Manager LAR
- P.11 L'apport de la sociologie des professions à une définition positive des professions libérales
- P.14 Police médiation pour intermédiaires d'assurances
- P.17 Un nouveau produit qui couvre les charges annuelles de copropriété
- P.20 Nouvelle indemnisation des victimes de sinistres exceptionnels  
*(Loi du 13 novembre relative à l'indemnisation des dommages corporels et moraux découlant d'un accident technologique)*
- P.34 Le site du mois : FEPRABEL 2.0, c'est parti !
- P.36 Brocom : Campagne de promotion Brocom – 2<sup>e</sup> vague 2012
- P.39 Photo numérique : Apprendre à regarder autrement (Partie 18)
- P.46 Productivité & informatique

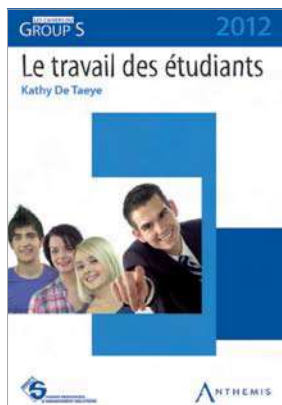
### Divers

- P.41 Auto : Volkswagen CC
- P.42 Assurances dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium





# Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? [www.anthemis.be](http://www.anthemis.be)

## Le travail des étudiants

### Tout savoir sur la nouvelle réglementation relative à l'occupation des étudiants

De nombreux employeurs occupent des étudiants pendant la période des vacances scolaires mais également en dehors de cette période. Des modifications importantes sont entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Quelles sont leurs implications en pratique ?

Ce dossier vous donne un aperçu complet des dispositions légales actuelles relatives au travail des étudiants. Son but est de vous guider dans cette problématique et d'apporter des réponses claires à toutes les questions que vous pourriez vous poser.

ISBN : 978-2-87455-520-6

Nombre de pages : 94

Format : A5

Année édition : 2012

Prix : 39 €

Auteur : Kathy DE TAEYE



Plus d'info ? [www.kluwer.be](http://www.kluwer.be)

## Nouvelle réglementation relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé.

Les lois du 31 mars 2010 et du 2 juin 2010 ont établi un nouveau régime concernant spécifiquement l'indemnisation de dommages résultant de soins de santé. S'agissant de ce type de dommages, la loi du 31 mars 2010 a créé un système à double voie, en instituant, parallèlement au régime actuel de droit commun d'indemnisation, une procédure devant le Fonds des accidents

médicaux. Ce Fonds est chargé d'organiser l'indemnisation des victimes de dommages résultant de soins de santé, dans les hypothèses prévues par la loi...

ISBN : 978-90-4653-588-2

Nombre de pages : 384

Année édition : 2011

Prix : 115,70 €

Auteurs : Marie-Noëlle DERÈSE, Jean-Marc HAUSMAN, Geneviève SCHAMPS, Anne-Cécile SQUIFFLET. Sous la Direction scientifique de Geneviève SCHAMPS.



Plus d'info ? [www.edipro.info](http://www.edipro.info)

## Les Serious Games

Partant du postulat que le jeu est la meilleure pédagogie qui soit, et actualisant ce principe à l'ère du numérique, cet ouvrage propulse les jeux vidéo au-devant de la scène scolaire : il introduit et soutient l'usage des serious games dans l'éducation !

Dès lors qu'ils équilibrent parfaitement les aspects ludique et éducatif, les jeux vidéo constituent un support d'apprentissage privilégié. Or, s'ils

sont omniprésents dans la société actuelle, leurs véritables enjeux et atouts restent largement méconnus, voire dissimulés derrière cette peur socialement partagée d'un univers prétendument violent.

ISBN : 978-2-87496-205-9

Nombre de pages : 320

Format : A5

Prix : 26 €

Auteur : Yasmine KASBI



# Quand GENERALI dépasse les borne (sans S)

*Au moment où la deuxième vague de promotion du courtage 2012 est lancée (voir page 36), au moment où FEPRABEL lance son nouveau site Web (voir page 34), un détail attire notre attention et tout est remis en question. Heureusement que la réaction ferme et décidée de FEPRABEL et FVF a fait cesser cette pratique, il n'en reste pas moins que le mal est fait et que cet incident ne peut rester sans suite.*

## Les faits :

Quand une compagnie « partenaire », enfin qui se dit partenaire du courtage, détourne une adresse Web comme :

[www.courtierenassurance.be](http://www.courtierenassurance.be)

en achetant cette adresse puis en la redirigeant vers

[www.generali.be](http://www.generali.be).

On est en droit de se poser des questions sur les intentions réelles d'une telle manœuvre. Cherchez l'astuce le site des courtiers est [www.courtierenassuranceS.be](http://www.courtierenassuranceS.be) avec un « S » à assurances. Voilà un « S » qui change tout. Mais le consommateur l'a-t-il perçu et combien se sont-ils perdus ?

Dans une structure « honnête » comme BROCOM, ou chaque administrateur se dévoue pour le courtage comme le prévoit l'article 4 des statuts de BROCOM (voir encadré ci-contre), peut-on imaginer qu'une compagnie partenaire détourne à son seul profit le lien vers le courtage ?

C'est plus qu'un camouflet, c'est un déni de déontologie, de morale et d'éthique.

Sachant qu'en plus la réservation de ce nom de domaine s'est faite dans une période où les décisions prenaient forme dans le groupe de travail dans lequel siégeait un Monsieur, directeur commercial de GENERALI, nous sommes proches du délit d'initié.

Il est temps de dénoncer le caractère fallacieux de cette compagnie qui ne cesse de se profiler comme « pro courtage » et ne fait que mettre en place tous les éléments pour en être le fossoyeur.

Quand nous avons dénoncé le côté pervers de leur site de souscription « on line » qui mêle courtage et direct pour en tirer tous les profits, affichant un « dual pricing » perturbant et incompréhensible pour le client. Generali nous a répondu par une fin de non-recevoir : « ce site n'est pas contre le courtier, ce site n'est pas contre la déontologie, ce site soutient le courtage ».

Nous espérons que les courtiers seront lucides et vigilants.

Et on viendra nous dire que c'est pour notre bien, que les courtiers n'ont rien compris à Internet, qu'il faut capter le client puis le renvoyer vers les courtiers alors que G.....be fait juste le contraire. Propagande quand tu nous tiens.

L'avenir sera celui de vrais partenariats, fiables et mutuels alliant la confiance et le partage des ressources et des clients pour une meilleure rentabilité commune. On ne peut admettre de tels « pratiques déloyales » qui ruinent une vision dynamique et optimiste de nos relations avec nos partenaires.

Une seule goutte d'encre noire pollue un océan d'eau pure et limpide.

Nous vous souhaitons de bonnes et agréables vacances !

**BROCOM a pour but d'améliorer le service offert au consommateur, par les courtiers et les compagnies adhérents. Ce résultat sera recherché par une augmentation de la compétence technique d'une part, et par une réduction conjointe des frais de fonctionnement des deux partenaires, d'autre part. Ces objectifs pourront induire une intensification des courants d'affaires entre les courtiers et les compagnies associées à Brocom, tout en renforçant les principes d'intégrité et d'indépendance du courtier.**

(Article 4 des statuts de Brocom)

Patrick CAUWERT  
patrick.cauwert@feprabel.be